

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PAR ARRETE PREFECTORAL DU 21/2/2019, UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE :

- préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux permettant le prélèvement pour l'alimentation en eau potable dans le forage de « La Chevalerie » sur la commune de Droue-sur-Drouette,
 - préalable à l'autorisation de prélèvement effectué dans les eaux souterraines,
 - préalable à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection immédiate et rapprochée autour du dit captage d'alimentation en eau potable sur les communes de Droue-sur-Drouette et Epernon,
 - relative à l'enquête « parcellaire » sur les communes de Droue-sur-Drouette et Epernon en vue de déterminer les terrains qui seront assujettis aux servitudes afférentes aux périmètres de protection susvisés
- **DEMANDEUR** : Syndicat Intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Hanches, Droue et Epernon
- **LES INFORMATIONS** RELATIVES AU PROJET CONSIDÉRÉ POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DU SIVOM DE HANCHES, DROUE ET EPERNON, EN MAIRIE D'EPERNON – 8, rue du Général Leclerc – 28230 EPERNON – tel 0237834067
- **EMPLACEMENT DU PROJET** : DROUE-SUR-DROUETTE et EPERNON
- **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 34 JOURS DU LUNDI 18 MARS à 9h00 AU SAMEDI 20 AVRIL 2019 à 12h
- **LE DOSSIER** (papier et numérique) EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE DROUE-SUR-DROUETTE ET EPERNON OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET.
- LE DOSSIER NUMÉRIQUE SERA CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>)
- **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : *Mme Monique FOUQUET*, AGRICULTRICE RETRAITÉE, DÉSIGNÉE EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
lundi 18 mars 2019	9H00 À 11H30	MAIRIE DE DROUE SUR DROUETTE - 1, RUE DE LA MAIRIE
samedi 20 avril 2019	9H00 À 12H00	

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE EN MAIRIE DE DROUE-SUR-DROUETTE AINSI QU'À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE DROUE-SUR-DROUETTE ET EPERNON, À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR – DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR .

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR DECIDERA DE DÉCLARER OU DE NE PAS DÉCLARER CETTE OPÉRATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, PAR ARRÊTE MOTIVÉ. ET STATUERA SUR L'AUTORISATION DE PRÉLEVEMENT DANS LES EAUX SOUTERRAINES ET LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION .